

## Modification relevé de notes

Par **LILI2935**, le 13/11/2022 à 18:56

Bonjour,

J'ai reçu il y a quelque temps par la poste mon "relevé de notes" de L3 et "attestation de réussite au diplôme" (réception tardive car j'étais en erasmus l'an passé). Cependant j'ai ensuite reçu un mail de la fac, me disant de ne pas prendre en compte les documents reçus car "Nous nous sommes aperçus d'une petite erreur".

En comparant, je me rend compte que la différence se trouve dans ma moyenne du semestre 6: 11,5 sur le premier relevé; 10,31 sur le second.

Ces moyennes sont fournies sans détail des notes, mais si j'applique les mêmes conversions qu'au S5 (qu'ils avaient détaillé à ma demande pour l'inscription en master), j'obtiens 10,40.

Je voudrais savoir s'il y a un moyen légalement de faire appliquer les notes du premier relevé?

Je précise que c'est le seul qu'ils m'ont transmis en format papier, et qu'il s'agit d'un document officiel signé, daté, etc... bref, sans aucune autre erreur. Cette note pourrait modifier ma mention pour la licence.

Merci d'avance!

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/11/2022 à 11:57

Bonjour

Non !

Ils vous ont clairement signifié qu'il s'agissait d'une erreur. Ils vont sans doute vous renvoyer un nouveau relevé.

[quote]Cette note pourrait modifier ma mention pour la licence.[/quote]

Certes mais le premier relevé ne correspond pas à la réalité de vos notes. Vous n'êtes pas censé obtenir cette moyenne.

Une erreur administrative peut arriver !

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/11/2022** à **19:22**

Suppression d'un message "flood"